

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

Séance du 07 novembre 2022

Nombre de membres du
Bureau : 35

En exercice : 35
Présents : 21
Pouvoirs : 4
Votants : 25

L'an deux mille vingt-deux,
Le sept novembre,
A neuf heures et trente minutes,
se sont réunis à Saint-Priest en Jarez, les membres du Bureau du
SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine
THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le vingt-
sept octobre deux mille vingt-deux.

OBJET

**Délibération
2022_11_07_17B Appel à
projets RENOLUTION :**

Présents :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente
Henri BONADA, Vincent BONNICI, Jean-Paul CAPITAN, Patricia
CHAUVE, Marc CHAVANNE, Jean-Louis CHOUVELLON, François
DUMONT, Martial FAUCHET, Béatrice FOURNEL, Michel
GANDILHON, Thierry GOUBY, Alain LIMOUSIN, Didier PONCET,
Pascal PONCET, Daniel PRUD'HOMME, Serge RAULT, Pierre SIMONE,
Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT, Xavier VILLARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Votes Pour : 25

Votes Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoirs déposés :

- Mandant : Gorges BERNAT	- Mandataire : Marie-Christine THIVANT
- Mandant : Sébastien DESHAYES	- Mandataire : Henri BONADA
- Mandant : Stéphane HEYRAUD	- Mandataire : Bernard SOUTRENON
- Mandant : Didier PICARD	- Mandataire : Marie-Christine THIVANT

Absent(s) excusé(s) : Gérard BAROU, Georges BERNAT, Nicolas CHARGUROS, Marianne DARFEUILLE, Sébastien DESHAYES, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Stéphane HEYRAUD, Marc LAPALLUS, Gilles PERRONNET, Séverine REYNAUD, Marie-Gabrielle PFISTER, Didier PICARD, Pierre VERICEL.

Le secrétariat a été assuré par M. Henri BONADA

Madame La Présidente expose :

CONSIDERANT l'Appel à Projet RENOLUTION créé en 2017 et renouvelé en 2022.

CONSIDERANT que le cumul des CEE antérieurs à 2018 et la gestion de CEE spécifiques (CEE TEPCV) ont conduit à un solde actuellement positif, permettant d'envisager la poursuite et le développement du dispositif.

CONSIDERANT que le programme RENOLUTION est particulièrement efficace pour soutenir un nombre important de « petits » projets.

CONSIDERANT qu'il est proposé, pour l'année 2023, que la date butoir de dépôt des dossiers, soit le 05 février 2023.

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité /~~la~~-majorité:

APPROUVE le renouvellement du dispositif « RENOLUTION classique » pour l'exercice 2023 » ;

APPROUVE la date limite de dépôt des dossiers pour 2023 ;

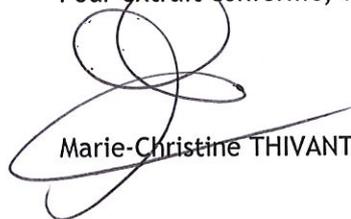
AUTORISE Madame la Présidente à signer toute pièce à intervenir.

Fait et délibéré en séance

Le 7 novembre 2022

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, le Président



Marie-Christine THIVANT

Publiée le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.